



- La FNPF, perfusée de subventions publiques, exige de l'eau. Celle qui tombe du ciel.
- La FNPF milite pour la destruction des barrages, chaussées d'étangs et seuils de moulins qui stockent l'eau. De cette eau-là, à la lorgnette dogmatique, paradoxalement la FNPF n'en veut pas. Pourtant, les Fédérations départementales achètent des plans d'eau et louent tous les étangs privés disponibles. C'est un business sur des milliers d'hectares de plans d'eau... pour vendre des cartes de pêche et payer la masse salariale.
- La FNPF s'empêtre dans ses propres contradictions piscicoles. L'argument sur les prétendus besoins des truites nous semble superfétatoire : elles sont élevées en pisciculture, puis déversées (« bassinées » selon le jargon) dans les cours d'eau depuis 1960, d'abord par des piscicultures dites « fédérales » puis, après leurs déficits récurrents et leurs ventes foncières successives, dévolues aux piscicultures privées dans un concept où seul le prix de revient et la satisfaction du pêcheur du Dimanche importent.

Quant au prétendu « *changement des espèces* », et bien avant le facteur (réel, mais ayant le dos très large) des aléas climatiques, les pêcheurs en sont les premiers responsables : ils ont introduit, au mépris des capacités des milieux naturels, des espèces allochtones sans tenir compte de leurs impacts divers. Les truites pourraient donc disparaître des cours d'eau où elles ont été introduites.

Rien de bien grave en soi qui puisse justifier l'exigence d'un nouveau ministère.

Mais comme FNE a le sien, la FNPF réclame aussi le sien par symétrie, pour mieux encore servir ses propres intérêts.

Nous reproduisons un article de France Info :

« Sécheresse : la Fédération nationale de la pêche réclame, en urgence, la « création d'un ministère

de l'Eau »

« Les truites ne survivent pas au-delà de 25 degrés », alerte la Fédération qui estime que la sécheresse va entraîner « un changement des espèces ».

« Nous demandons la création d'un ministère de l'Eau avec des moyens humains et financiers dédiés », a lancé mercredi 30 juin Claude Roustan, président de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique, sur France info, alors que la sécheresse s'installe en France.

« Les pêcheurs constatent chaque jour, et sur toute la France, le manque d'eau dont souffre les milieux aquatiques. Il n'y a plus assez d'eau ou de débit pour que la vie piscicole se maintienne », a-t-il expliqué.

France info : Quel est le constat que vous dressez ?

Claude Roustan : Les pêcheurs constatent chaque jour et sur toute la France le manque d'eau dont souffre les milieux aquatiques : sources taries, zones humides asséchées, le niveau des rivières en baisse. Il n'y a plus assez d'eau ou de débit pour que la vie piscicole se maintienne. Au 21 juin de cette année, 27 départements connaissaient déjà des arrêtés de restrictions d'eaux allant de la vigilance à la situation de crise. Parmi eux, il y a des départements inattendus comme l'Ain, le Rhône ou La Loire Atlantique.

Cette situation est-elle surprenante par rapport aux années précédentes ?

Au premier septembre 2020, il y avait 83 départements qui rencontraient une situation similaire. Au 21 juin, 27 départements. Aujourd'hui, on est devant une situation qui risque de perdurer et de s'aggraver. Nous, la Fédération nationale de pêche, nous lançons une grande campagne pour protéger nos rivières, 'Sauvons nos rivières', avec une gestion de l'eau économe concertée et équilibrée, un recours aux solutions des stockages de l'eau localement justifiés et une politique de restauration de la continuité écologique ambitieuse, ainsi qu'une protection forte des zones humides. Et devant ce constat, nous demandons la création d'un ministère de l'Eau avec des moyens humains et financiers dédiés.

La question de l'eau est mal prise en compte aujourd'hui par le ministère de la Transition écologique ?

C'est une question de moyens. Aujourd'hui on s'aperçoit dans les départements que les fédérations de pêches font un travail considérable et nous mettons à disposition toute notre technicité et toute nos compétences pour y palier. Les services de l'État sont peu nombreux pour assurer toutes ces missions, notamment les missions de police de l'eau. C'est géré par le ministère de la Transition écologique et ses services décentralisés.

« La problématique de l'eau devient si grave en France que la nécessité d'un ministère ou d'un secrétariat d'État, comme il y en a un à la ruralité, doit se faire. »

Claude Roustan, président de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique à France-Info

Le gouvernement doit s'y intéresser, il est urgent qu'on le fasse.

Ces sécheresses sont-elles en train de devenir la norme ?

Cela devient récurrent. Et c'est très important de palier et de prendre les mesures nécessaires. Il y aura un changement des espèces qui vont coloniser d'autres endroits et peut être que des espèces sont susceptibles de disparaître. L'augmentation des températures moyennes de l'air qui favorise l'évaporation se traduit aussi par une augmentation de la température de l'eau qui est préjudiciable aux espèces aquatiques. Des températures de 19 à 20 degrés centigrades perturbent le métabolisme des truites par exemple. Elles ne survivent pas au-delà de 25 degrés. Dans ces cas-là on fait des pêches de sauvetage pour sauver les poissons et les remettre dans des zones plus appropriées ».

La FNPF réclame en urgence son ministère.

Source :

https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-la-federation-nationale-de-la-peche-reclame-en-urgence-la-creation-dun-ministere-de-leau_4684061.html